

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

---

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 29 mars 2024

Secrétaire de séance : André LABARTHE

Étaient présents 45 titulaires, 1 suppléant, 12 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Jérôme PALAS (suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE)

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Ophélie ESCOT à Jacques MARQUÈZE, Jean-Michel IDOÏPE à Anne BARBET, Claude BERNIARD à Laurent KELLER, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Jean CONTOU-CARRÈRE à Flora LAPERNE, Philippe GARROTE à Dominique QUEHEILLE, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Bernard UTHURRY, Bruno JUNGALAS à Daniel LACRAMPE, Jean-Claude COSTE à Louis BENOIT,

Absents : Jean-François CASAUX, David MIRANDE, Marie-Pierre CASTAINGS, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Cédric PUCHEU, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Patrick MAILLET, Muriel BIOT, Martine MIRANDE, Christophe GUERY, Bernard AURISSET,

L. ALTHAPE expose :

Par délibération du 31 janvier 2017, la Communauté de Communes du Haut-Béarn a délégué la compétence « Promotion du tourisme » à l'EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial) Office de Tourisme Communautaire, créé le 1<sup>er</sup> avril 2017. Par délibération du 31 janvier 2019, il a pris le nom de « Office de Tourisme du Haut-Béarn ».

Conformément à ses statuts, l'Office de Tourisme du Haut-Béarn a pour missions :

- L'accueil et l'information des touristes,
- La promotion touristique du territoire communautaire,
- La coordination des socio-professionnels et des divers partenaires du développement touristique local,
- La participation à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique,
- La commercialisation de produits et services touristiques,
- La consultation sur des projets d'équipements touristiques et, éventuellement, la gestion d'équipements touristiques,
- Le concours à l'organisation d'événements contribuant à la promotion et à l'animation du territoire de la communauté de communes,
- Le recouvrement de la taxe de séjour,
- L'accompagnement des porteurs de projets.

A ce titre, les missions confiées à l'EPIC nécessitent d'être encadrées par une convention d'objectifs, conclue pour une durée de 3 ans.

Il convient de renouveler cette convention pour la période 2024/2026.

Un avenant annuel sera joint et présentera le détail des actions et leurs chiffrages.

Le plan d'action de l'office de tourisme s'articulera autour des 3 axes stratégiques suivants :

- AXE A – Positionner la destination des Pyrénées béarnaises pour un tourisme durable toute l'année
- AXE B - Accompagner les professionnels du territoire pour répondre aux clientèles ciblées
- AXE C - Développer collaborations avec les territoires d'Aragon et de Navarre pour développer le tourisme transfrontalier.

La politique touristique sera évaluée chaque année et fera l'objet d'un bilan annuel.

La participation financière annuelle de la collectivité à l'office de tourisme, d'un montant de 780 000 €, sera maintenue pour les 3 prochaines années, sous réserve du vote du budget de la CCHB qui, en cas de modulation, se traduirait bien entendu au niveau du plan d'action annuel.

Le montant pourra également évoluer en cas de missions complémentaires ponctuelles ou permanentes qui pourraient être confiées à l'Office de Tourisme du Haut-Béarn ou en cas d'événements exceptionnels. Ces modifications nécessiteront un avenant à cette convention d'objectifs.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- APPROUVE la convention d'objectifs pluriannuelle 2024/2026 de l'Office de Tourisme du Haut-Béarn (jointe à la présente délibération),
- AUTORISE le Président à la signer,
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 avril 2024  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

*Signé AL*

André LABARTHE

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY